



UN CONCOURS PHOTO SUR LE THEME « Arbres extra-ordinaires » Le Samedi 28 avril 2018

Règlement du concours

CONDITIONS D'ADMISSION

Le concours est gratuit, ouvert à tous, **photographes amateurs** enfants et adultes, à l'exclusion des membres du jury et de la commission culture. Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation et le respect du présent règlement. Les photographies présentées doivent traiter la thématique « Arbres extra-ordinaires »

Les arbres extra ordinaires ce sont ces arbres peu ordinaires, de par leur taille, leur forme ou tout simplement de par leur position géographique qui peut être insolite ...
Tous les arbres peuvent être extra-ordinaires. Ils sont bois mort ou bois vif, têtards ou branches folles, avec ou sans feuilles, le printemps en fleur, l'été chargés de fruits, en automne en robe pourpre ou en hiver calfeutrés sous leur noir écorce.
Tous les arbres sont extra -ordinaires, mais certains plus que d'autre, à vous de les dénicher !

CALENDRIER

A - DEPOT DES PHOTOGRAPHIES

Les photographies seront à déposer à la **mairie de Saint-Genès-Champanelle du 21 au 27 avril 2018** aux heures d'ouvertures de la mairie.

Chaque dépôt sera accompagné d'une **fiche d'inscription** suivant le modèle ci-annexé au règlement.

Les organisateurs prendront soin des photos mais **déclinent toute responsabilité** en cas de vol ou de détérioration accidentelle

B – EXPOSITION DES PHOTOGRAPHIES

Les photographies seront exposées à la « **Grange** » de Saint-Genès-Champanelle le **samedi 28 avril 2018 de 14h à 18h.**

La remise des prix aura lieu le **samedi 28 avril 2018 à 18h**

C – RETRAIT DES PHOTOGRAPHIES

Les photographies pourront être retirées le soir même après la remise des prix ou à la Mairie de Saint-Genès-Champanelle dans les jours qui suivent exception faites des photos primées qui seront exposées durant un mois.

NOMBRE D'ŒUVRES ADMISES

Chaque participant **doit certifier être l'auteur des photographies présentées.**

Il pourra présenter un **maximum de 6 photographies.**

FORMAT DES PHOTOGRAPHIES ET PRESENTATION

Les photographies doivent être montées sur un support rigide d'épaisseur maximum 2 mm, de couleur impérative noir, blanc ou gris, de format impératif **30x40 cm** (marie-louise conseillée).

Format maximum des photographies **20x30 cm.**

La présentation des œuvres sous cadre ou sous verre est interdite.

IDENTIFICATION DES PHOTOGRAPHIES

Au dos de chaque photographie, devront figurer les éléments suivants :

NOM et PRENOM ADRESSE N° DE TELEPHONE TITRE DE L'ŒUVRE (facultatif)

Aucun signe distinctif ni signature ne doit apparaître sur les photographies.

JURY DE DELIBERATION

Le jury sera constitué de photographes et membres de la commission culture. Il procédera au choix des œuvres et décernera les prix dans les différentes catégories.

Un prix du Public sera décerné à la photographie ayant reçu le plus grand nombre de votes des visiteurs durant l'exposition.

DROIT A L'IMAGE.

Toutes les photographies présentées devront être libres de contraintes et ne devront pas léser les droits à l'image des personnes représentées.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litiges éventuels.



Concours de photographes amateurs de Saint-Genès-Champanelle

FICHE D'INSCRIPTION

Veillez remplir cette fiche et la joindre à vos photographies lors
du dépôt

NOM ET PRENOM :

ADRESSE :

Téléphone :

Courriel :

CATEGORIE : ENFANT*
 ESPOIR (14/18 ans)
 ADULTE

NOMBRE DE PHOTOGRAPHIES DÉPOSÉES :

Je, soussigné(e)certifie être l'auteur des
photographies présentées.

J'atteste sur l'honneur que toutes les photographies présentées sont libres de contraintes
et sont faites avec l'accord des personnes représentées.

DATE ET SIGNATURE :

**Pour la catégorie enfant, la présence d'un adulte référent lors du dépôt des photographies et sa signature sur ce document sont
indispensables.*

Pour tout renseignement :

Courriel : associations@saint-genes-champanelle.fr

Tél : 04 73 87 35 10